

835

Saint-Ouen-sur-Seine, le

24 SEP. 2026
2026

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 15 juin 2026, portant nomination de Monsieur Alexandre MOROIS en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2026 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Chantal Lévy en qualité de cheffe d'établissement du lycée Victor Hugo de Marrakech à compter du 01/09/2024 ;

Décide :

Article 1er : Madame Chantal Lévy est autorisée à signer le marché gardiennage avec la société RMO au profit du lycée Victor Hugo de Marrakech pour une durée du 01/09/2026 au 31/08/2030

Le montant du marché s'élève à 1 341 122.40 HT DHS / 1 609 346.88 TTC DHS soit 126 923.82 € HT soit 152 308,59 € TTC (taux de chancellerie en vigueur : 0.09464)

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AEFE

Alexandre MOROIS

